

*Article 21 du Règlement*  
**LES CHEMINS DE FER**

L'IMPOSITION D'UN PLAFOND AU TARIF-MARCHANDISES SUR LE  
 GRAIN

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, les amendements à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui ont été présentés vendredi dernier montrent à quel point le gouvernement prend les gens de l'Ouest pour des naïfs. Il a imposé un plafond au tarif-marchandises pour une durée de deux ans et ce, une semaine avant que la CCT ne présente son rapport sur les nouveaux tarifs prévus pour l'année-récolte 1985-1986.

Il est bien connu dans l'Ouest que les nouveaux tarifs seront nettement inférieurs puisque le volume des expéditions a diminué. Il est fort improbable que les tarifs pour 1986-1987 atteignent le niveau de ceux de cette année. Ce gel n'est qu'un miroir aux alouettes car il n'épargnera pas un sou aux producteurs.

Durant la campagne électorale, les conservateurs ont promis de geler les tarifs aux niveaux de l'année dernière. Cela aurait aidé les agriculteurs. Manifestement, ce gel est sans signification.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest était une mesure législative extrêmement complexe. Cependant, le gouvernement a choisi de ne la modifier que très peu. Manifestement, il se rend compte maintenant qu'il s'agissait d'un projet de loi extrêmement bien conçu. Il est également intéressant de remarquer que le ministre a choisi de présenter ces amendements avant le dépôt du rapport Hall. Il a préféré ne pas aborder la question difficile de la méthode de paiement. Il sera intéressant d'entendre l'opinion du ministre sur la méthode de paiement, maintenant qu'il doit, enfin, prendre position.

\* \* \*

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

LE PROJET DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES  
 ÉTATS-UNIS

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et le premier ministre (M. Mulroney) continuent de préconiser le libre-échange avec les États-Unis. Je crois qu'une telle initiative serait désastreuse pour tous les agriculteurs du Canada.

Assurément, pareille décision remettrait en cause les mesures de soutien destinées à aider les agriculteurs et les consommateurs. De même, il faudrait remettre en question l'existence des offices de commercialisation.

Depuis toujours, les États-Unis ont eux-mêmes fait obstacle à la liberté relative des échanges avec le Canada. Ce qu'ils souhaitent c'est que le Canada suive les règles établies par eux-mêmes: au profit de qui? Sûrement pas du Canada, d'après moi.

[Français]

**L'ÉNERGIE**

LA SITUATION DU PRIX DE L'ESSENCE AU QUÉBEC

**M. Vincent Della Noce (Duvernay):** Monsieur le Président, j'aimerais informer cette Chambre que, après quelques mois de travail, la situation du prix de l'essence s'est sensiblement améliorée au Québec. Les automobilistes des régions de Portneuf et de Montréal, y compris Laval, peuvent faire le plein actuellement à rabais. Le prix de l'essence ordinaire qui était de 59.9 cents le litre oscille actuellement entre 49 et 51 cents le litre dans les circonscriptions comme Portneuf et Champlain, et entre 51 et 56 cents le litre dans la région de Montréal.

Monsieur le Président, j'ai toujours cru que cela était réaliste. J'ai promis que je continuerais à me battre contre toute hausse abusive dans ce secteur, et la situation actuelle commence à me donner raison. Je profite de l'occasion pour exprimer ici mes remerciements à tous ceux qui ont coopéré pour faire avancer ce dossier au profit des consommateurs québécois et canadiens, à savoir les médias, les associations de consommateurs et les consommateurs eux-mêmes.

J'encourage mes collègues députés des trois côtés de la Chambre à unir nos efforts à appuyer la nouvelle politique de notre gouvernement. Tous ces efforts investis jusqu'à présent portent visiblement fruit en laissant agir les forces naturelles du marché, ce que, personnellement, j'ai toujours prêché depuis les 20 dernières années.

\* \* \*

• (1410)

[Traduction]

**LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

LA COMPLEXITÉ

**M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 30 avril et d'innombrables Canadiens peinent pour terminer et poster leur déclaration d'impôt avant l'échéance de minuit. Ce rite annuel en dit long sur l'utilité des échéances et sur la complexité de nos lois fiscales.

Un des principes fondamentaux d'un pays démocratique veut que les citoyens comprennent la loi en vertu de laquelle on leur réclame une part de leur propriété. Or notre Loi de l'impôt sur le revenu, telle que libellée et relibellée, modifiée et remodifiée ici au Parlement depuis plus de 60 ans, est devenue incompréhensible. Les gens ne comprennent pas vraiment nos lois fiscales. Ils comprennent cependant les résultats de ce lourd appareil fiscal qui fait des merveilles. Quand des petites et moyennes entreprises paient des impôts alors que bon nombre de grandes entreprises n'en paient aucun, et quand le pompiste en paie alors que le propriétaire de la Cadillac dont il fait le plein n'en paie aucun, les gens comprennent qu'une réforme s'impose.